Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°74-2018-045

PUBLIÉ LE 23 MAI 2018

Sommaire

74_DSDEN_Direction des services départementaux de l’éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-05-23-001 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0025 relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie à l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint (2 pages) Page 3

74-2018-05-23-002 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0026 relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie à la Secrétaire Générale (4 pages) Page 6

74_DSDEN_Direction des services départementaux de l’éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-05-23-001

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0025 relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie à l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Savoie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annecy, le 23 mai 2018

Direction des Services Départementaux
de l'Education Nationale
de la Haute-Savoie
Secrétariat Général
Références: SG/AA

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE ADJOINTE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE
CHARGEE DE L'INTERIM DES FONCTIONS DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018-0025
relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie à l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'Etat,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, 222-19-3, R 222-24,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2014 portant affectation de Monsieur Christophe DASSEUX en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale adjoint auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de Haute-Savoie à compter du 1er septembre 2014,

VU le décret du 30 novembre 2016 nommant Madame Pascale COQ, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté rectoral n°2018-34 du 11 mai 2018 donnant délégation de signature à la directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie à compter du 23 mai 2018.

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – ☎ : 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36
courriel : ce.ia74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/

ARRETE

Article 1 : Madame Pascale COQ, directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie, représentant Mme la Rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à M. Christophe DASSEUX, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint, à compter du 23 mai 2018, pour signer les actes et décisions suivants :

- ✔ classes de découvertes pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental
- ✔ composition de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire
- ✔ demande d'autorisation d'absence pour les enseignants du premier degré
- ✔ organisation du CAPA-SH, des épreuves du CAFIPEMF pour les enseignants du premier degré public et privé
- ✔ signature des conventions de stage dans le premier degré.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0024 du 14 mai 2018.

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie

Pascale COQ

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – ☎ : 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36
courriel : ce.ia74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/

74_DSDEN_Direction des services départementaux de l’éducation nationale de Haute-Savoie

74-2018-05-23-002

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0026 relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie à la Secrétaire Générale

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Savoie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annecy, le 23 mai 2018

Direction des Services Départementaux
de l'Education Nationale
de la Haute-Savoie
Secrétariat Général
Références: SG / AA

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE ADJOINTE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE
CHARGEE DE L'INTERIM DES FONCTIONS DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018 - 0026
relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie à la Secrétaire Générale

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'Etat,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19-3, R 222-24,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU l'arrêté ministériel du 05 août 2014 nommant Mme Anne ACLOQUE, attachée principale de l'État, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie, pour une première période de cinq ans, du 1er septembre 2014 au 31 août 2019,

VU le décret du 30 novembre 2016 nommant Mme Pascale COQ, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1er degré public de l'académie,

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – ☎ : 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36
courriel : ce.ia74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/

VU l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie,

VU l'arrêté rectoral n°2018-34 du 11 mai 2018 donnant délégation de signature à la directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie à compter du 23 mai 2018.

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Pascale COQ, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie, représentant Mme la Rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à Mme Anne ACLOQUE, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie, à compter du 23 mai 2018, sur l'ensemble des dispositions fixées par l'arrêté rectoral n°2018-34 du 11 mai 2018.

Est concerné l'ensemble des actes relatifs aux missions des services placés sous leur autorité se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, en lien avec l'organisation administrative dont ils avaient la charge par dispositions législatives ou réglementaires ou par délégation, à l'exclusion de l'attribution des bourses des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement privés du département de la Haute-Savoie.

Ainsi, et plus particulièrement, subdélégation de signature est donnée à Mme Anne ACLOQUE, Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, pour signer les actes et décisions suivants :

Personnel

1) **Personnels enseignants du premier degré** :
- gestion administrative, individuelle et collective des personnels du premier degré public dans le département de la Haute-Savoie, à l'exclusion des retraites.
- gestion financière des personnels enseignants du premier degré public de l'académie de Grenoble.

2) **Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires**
- autorisations spéciales d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

3) **Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service**
- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

4) **Personnels d'inspection et de direction**
- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – ☎ : 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36
courriel : ce.ia74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/

statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

5) **Gestion des AED assurant des fonctions d'AVS i, recrutement et gestion des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)**

6) **Œuvres sociales en faveur des personnels**
- désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

Examens

- organisation du premier concours interne de professeur des écoles,
- pré-liquidation et mandatement des dépenses relatives aux examens dont le directeur académique a la responsabilité,
- organisation des épreuves du certificat de préposé au tir dans le département de la Haute-Savoie et délivrance du certificat.

Vie scolaire

- aumônerie dans les lycées et collèges,
- adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D 521-1 à D 521-5 du code de l'éducation,
- organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA, et aux conseils d'école,
- dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat,
- orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- classes de découverte pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE,
- fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- arrêté de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges,
- avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles,
- désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD),
- règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles.
- s'agissant du concours national de la résistance et de la déportation : pour les élèves et les EPLE du département de la Haute-Savoie
  - ➢ recensement des élèves du département participant au concours,
  - ➢ récupération des sujets auprès du rectorat et diffusion auprès des EPLE,
  - ➢ composition de la commission départementale de correction,
  - ➢ organisation de la remise des prix à l'échelon départemental.

Accidents de service et contrôles médicaux

Pour les personnels affectés dans les écoles, titulaires, stagiaires ou contractuels employés à temps complet dont le contrat est supérieur ou égal à un an :

- décision d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles
- pré-liquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs :

• aux accidents de service et maladies professionnelles
• aux contrôles médicaux obligatoires

Moyens et affaires financières

- gestion des moyens enseignants des premier et second degrés (collèges) public et privé,
- gestion des moyens des assistants sociaux et des Psy EN du premier degré,
- gestion des moyens des AED, AESH et contrats emploi compétence,
- autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par le directeur académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2018-0023 du 14 mai 2018.

Article 3 : Mme La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie chargée de l'intérim des fonctions du directeur académique des services départementaux de la Haute-Savoie

Pascale COQ

Cité administrative – 7 rue Dupanloup – 74040 ANNECY CEDEX – ☎ : 04 50 88 41 58 - Fax : 04 50 51 47 36
courriel : ce.ia74@ac-grenoble.fr - site web: www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/